

Bataille fiscale autour de l'« outil de travail »



Denis Cosnard

Les députés devaient débattre, vendredi, de la taxe Zucman et d'autres options pour taxer les grandes fortunes

L'histoire remonte à l'après-mai 1981. La gauche vient d'arriver au pouvoir. Un impôt sur les grandes fortunes (IGF) se profile, au nom de la justice fiscale. Vent d'inquiétude parmi les très riches particuliers, au premier rang desquels Liliane Bettencourt. La femme la plus fortunée au monde a décidé de ne pas quitter la France, mais ne veut pas pour autant payer le nouvel impôt. Heureusement pour elle, « M^{me} L'Oréal » dispose de puissants relais. Son mari, André Bettencourt, et le directeur de L'Oréal, François Dalle, sont de vieux amis de François Mitterrand. Un déjeuner est organisé.

« *Liliane et André ne se sont pas expatriés après l'arrivée de la gauche au pouvoir, mais si l'IGF est appliquée...* », glisse François Dalle au nouveau président de la République. Cet impôt serait « *catastrophique* », ajoute André Bettencourt. « *Franchement, Liliane et toi, vous avez quand même de quoi manger* », ironise Mitterrand. Puis il concède : « *J'en parlerai* » aux ministres concernés, rapporte la journaliste Marie-France Etchegoin dans *Un milliard de secrets* (Robert Laffont, 2011). C'est ainsi qu'une modification majeure est introduite dans le projet de loi, l'exonération de l'« outil de travail ». Liliane Bettencourt n'aura pas à payer l'IGF sur ses actions L'Oréal, le cœur de sa fortune. Ses actions héritées de son père seront considérées comme son « outil de travail », au même titre que l'établi d'un artisan ou le four d'un boulanger. Les grands patrons respirent...

Quarante-quatre ans plus tard, Liliane Bettencourt a cédé la place à sa fille, Françoise, mais l'exonération des biens professionnels se trouve de nouveau au centre de la bataille budgétaire. Dans le projet de loi de finances pour 2026 en discussion, le gouvernement s'est résolu à taxer davantage les riches. Difficile, sinon, de faire accepter des sacrifices à tous les Français.

Positions catégoriques

Les différentes solutions sur la table devaient être débattues, vendredi 31 octobre, à l'Assemblée nationale, de la taxe Zucman, soutenue par la gauche, à celle sur les holdings, avancée par Bercy, en passant par un resserrement de la généreuse niche fiscale Dutreil, qui permet aux grandes fortunes d'échapper en bonne partie à l'impôt sur les successions. La séance s'annonce comme l'une des plus chaudes de la session. Avec une question-clé, quelle que soit l'option retenue : faut-il exclure de l'impôt l'« outil de travail », « *cette superbe invention idéologique visant à exonérer M^{me} Bettencourt* », comme l'avait qualifié, en 2011, le député centriste de la Marne Charles de Courson ?

Sur le sujet, les positions sont catégoriques. Pour la gauche, taxer les biens professionnels paraît indispensable. Une raison simple : ces biens constituent la véritable fortune d'aujourd'hui. Les milliardaires possèdent certes des immeubles, des Picasso, des portefeuilles boursiers. Mais l'écrasante majorité de leur richesse provient de leurs

participations dans les entreprises dont ils sont les actionnaires de référence, souvent pour en avoir hérité, comme Axel Dumas avec Hermès, Bernard Arnault avec LVMH, les Wertheimer avec Chanel ou Françoise Bettencourt Meyers avec L'Oréal.

L'économiste Gabriel Zucman le répète à longueur d'interviews : exclure les biens professionnels reviendrait à vider l'impôt envisagé de sa substance. « *Une exonération de cette nature siphonnerait le rendement espéré de plus de 90 %* », affirmaient dix économistes qui le soutiennent, dans *Le Monde*, le 2 octobre. Elle aboutirait donc à « *exonérer les plus grandes fortunes de l'impôt censé les cibler* ». Et les ultrariches continueraient de payer relativement moins d'impôts que le reste des contribuables, grâce aux multiples techniques d'optimisation à leur portée.

En face, la droite, l'extrême droite et les tenants de la politique de l'offre se montrent tout aussi déterminés. Pour preuve, les propos sans équivoque de Sébastien Lecornu. La taxe Zucman ? C'est non, trois fois non, pour cette raison précise, martèle le premier ministre : « *Pour rien au monde, on ne doit toucher au patrimoine professionnel* », a-t-il déclaré, mardi, aux députés Les Républicains (LR). Même discours, le lendemain, au Sénat. D'accord pour taxer les revenus des très riches, mais pas question de s'en prendre aux actifs professionnels qui en sont la source, explique-t-il, avec une image forte : ce serait « *tuer la vache* », donc « *abandonner toute forme de perspective d'avoir du lait, un jour* », à se partager.

« *Vous pouvez l'appeler "taxe Zucman" ou "taxe Zucman light", à partir du moment où ça touche à l'appareil productif, aux usines ou aux grandes start-up qui créent de l'innovation, nous serons contre* », a également déclaré la porte-parole du gouvernement, Maud Bregeon, mardi, sur BFM-TV. « *Zucman, non : ni light, ni hard, ni rien du tout* », a affirmé, de la même façon, la cheffe de file des députés Rassemblement national, Marine Le Pen.

« *Les ministres, les responsables politiques, ne sont pas directement touchés par ces taxes, observe Anne-Laure Delatte, chercheuse en économie au CNRS et soutien de Gabriel Zucman. Mais ils relaient le message des très riches. Peut-être parce qu'ils ont besoin d'eux, de leur influence dans les médias, pour se faire élire ou réélire. Sans doute aussi parce qu'ils sont en contact permanent avec eux, qu'ils sont socialisés dans ce milieu.* »

En coulisses, tout ce que le patronat compte de lobbyistes s'active afin d'empêcher que le compromis avec les socialistes, indispensable pour l'adoption d'un budget, s'attaque en quoi que ce soit aux biens professionnels. Les mesures envisagées, pourtant, ne concernent pas directement les entreprises. La taxe Zucman, par exemple, cible Axel Dumas, Bernard Arnault et environ 1 800 autres personnes disposant d'un patrimoine de plus de 100 millions d'euros, mais ne demande rien à Hermès, LVMH, Dassault, etc. « *Elle n'obèrera en rien les capacités d'investissement ou de développement* » de ces groupes, assure Gabriel Zucman lui-même, sur le réseau X.

Erreur, affirment les représentants du patronat. « *On ne redresse pas la France en affaiblissant ceux qui la font vivre* », plaide le président du Medef, Patrick Martin. Selon cette analyse, taxer davantage les capitaines d'industrie qui ont réussi ne peut que les décourager, les inciter à quitter la France, voire à vendre leurs sociétés pour pouvoir acquitter l'impôt. Dans le même but, certains pourraient obliger leurs entreprises à leur verser des dividendes massifs, quitte à moins investir.

Alternative proposée par le PS

Une taxe sur le patrimoine des particuliers pourrait ainsi, par ricochet, pénaliser certaines sociétés. En particulier de jeunes entreprises innovantes. D'où la nécessité, dans cette vision, d'exonérer les biens professionnels. Un argumentaire déjà utilisé avec succès par le patronat, en 1981, puis en 1988, quand un impôt sur la fortune a été recréé, après la suppression de celui-ci par la droite.

Un compromis pourra-t-il être trouvé ? Rien d'acquis. Le gouvernement a inscrit dans le projet de budget une taxe sur les holdings, ces structures où les grandes familles placent leurs actifs à l'abri du fisc. Mais cette mesure inspirée de taxes en place aux Etats-Unis et en Irlande ne rapporterait qu'environ 1 milliard d'euros, loin des 15 à 20 milliards espérés par les défenseurs de la taxe Zucman. Et le risque paraît élevé que son rendement fléchisse ensuite, les contribuables concernés s'organisant pour échapper à l'impôt.

Les socialistes ont proposé une alternative. Elle toucherait davantage de contribuables, mais une partie des biens professionnels serait là encore exemptée, en particulier les entreprises familiales et les start-up. Philippe Brun, le « M. Budget » du parti, en escompte 15 milliards d'euros, selon son annonce, jeudi, après une précédente évaluation bien plus modeste, entre 5 et 7 milliards.

« *Cela me paraît un pis-aller assez stupide, qui n'atteindra pas son but*, juge l'économiste Camille Landais, spécialiste de la fiscalité et des inégalités. *Les ultra-hauts patrimoines ont des pratiques d'optimisation fiscale très*

agressives, et profitent de toutes les exonérations possibles. C'est ainsi qu'ils ont obtenu que leurs holdings familiales soient considérées comme des biens professionnels. Pour être efficace et rétablir la progressivité de l'impôt, mieux vaut éviter toute exonération, et en rester à la taxe Zucman. »

Quelle que soit l'option retenue, une autre bataille ne manquera pas de s'ouvrir, sur la définition précise des biens professionnels. Peut-on considérer qu'une entreprise dont on ne détient que 30 % constitue un actif professionnel ? Faut-il plutôt 51 % ? Doit-on y jouer un rôle opérationnel, ou un siège au conseil suffit-il ? Un âge limite doit-il être fixé, pour éviter que la carotte fiscale ne pousse des actionnaires à rester au-delà du raisonnable à la tête de leur société ? Charles de Courson avait dénoncé, il y a plusieurs années, cet encouragement à l'« *économie des papis et des mamies* ». Le sujet pourrait redevenir d'actualité.